



Le changement d'une ampoule peut causer un choc électrique.



Fermer l'interrupteur avant de changer une ampoule.



Renseignements généraux : 418 780-5200
Demande de réparation : 418 780-5222
Urgences : 418 691-6647

Adaptation des illustrations et mise en page : Camyll Fortin
 Adaptation des textes: Alphabeille Vanier

Toute utilisation ou copie du contenu est strictement interdite sans l'autorisation de l'Office municipal d'habitation de Québec.




Électricité et chauffage

Ce petit guide vous informe sur l'entretien essentiel de votre logement

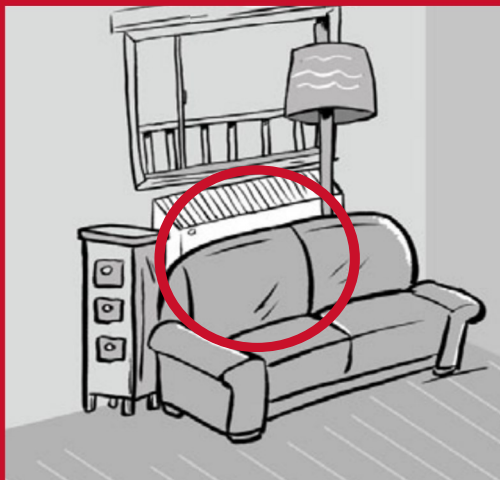
Illustrations : Paul Bordeleau
 Textes : Sébastien Houle
 Mise en page : Léonie Clermont

Copyright © Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Tous droits réservés.

Tous les droits, incluant les droits d'auteur, dans le matériel et l'information contenue dans ce document sont la propriété de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance à moins d'indication contraire. Toute utilisation ou copie du contenu, en totalité ou en partie, est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Aux fins de précision, la modification, la publication, la reproduction, la diffusion sur Internet ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales du matériel et de l'information se trouvant dans ce document est strictement prohibée sans l'accord préalable de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.



Corporation d'habitation Jeanne-Mance
 150, rue Ontario Est, Montréal, (Québec) H2X 1H1



NON

Les objets devant les appareils de chauffage les empêchent de bien fonctionner et augmentent les risques d'incendie.



OUI

Laisser les appareils de chauffage dégagés en tout temps.



NON

En hiver, les fenêtres ouvertes laissent entrer le froid et gaspillent de l'électricité.



OUI

Fermer les fenêtres quand il fait froid.



NON

Un détecteur de fumée déconnecté est illégal et peut contribuer au développement d'incendies.



OUI

Vérifier le détecteur de fumée en appuyant sur le bouton test et changer les batteries au moins deux fois par année.